


|  |  |
|--|--|
| <p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p>  <p>Québec</p> | <b>Directive 3*</b>  |
|  | Code : CIUSSSCN-DSI-PCI-PRO-001  |
|  | TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections : <i>Enterococcus</i> résistant à la Vancomycine (annexe 6) |

*\*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

**DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT**

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

| ERV / DIRECTIVE 3  |   |
|--|---|
| <b>DIRECTIVES GÉNÉRALES</b>  | <p><b>SI PRÉSENCE D'UN <u>RÉSULTAT POSITIF</u> OU CAS CONNU :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) <b>CONTACT ALLÉGÉES</b>: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Placer une affichette à la porte de la chambre et, pour zone de traitement, à l'extérieur de la zone usager;</li> <li>○ Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes désinfectantes à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés;</li> <li>○ Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre, pour zone de traitement, dans la zone usager.</li> </ul> </li> <li>• Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches;</li> <li>• Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif);</li> <li>• Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI, Formulaire-54 : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène;</li> <li>• Inscrire ERV au dossier (ex. : Clinibase).</li> </ul> |
| <b>DIRECTIVES</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CHAMBRE</b></li> <li>• <b>TOILETTE</b></li> </ul> | <p><b>1<sup>er</sup> choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle;</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> choix : Chambre partagée et toilette partagée en cohorte:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne présentant aucune autre bactérie multirésistante (ex. : SARM et BGNMR).</li> </ul> <p>Exclure de la cohorte un usager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En précautions additionnelles en attente de résultats;</li> <li>• Porteur d'ERV pour qui le statut de porteur n'a pas été confirmé depuis 6 mois ou plus;</li> <li>• En processus de retrait de signalisation (défichage).</li> </ul>  |

## ERV / DIRECTIVE 3

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>3<sup>e</sup> choix : Chambre partagée et toilette partagée :</b></p> <p><b>LE PORTEUR NE DOIT PAS PRÉSENTER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une incontinence fécale ne pouvant être contenue dans une culotte;</li> <li>• Une plaie dont l'écoulement ne peut être contenue dans un pansement.</li> </ul> <p><b>LE NON-PORTEUR NE DOIT PAS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être porteur d'une autre bactérie multirésistante (ex. : SARM, BGNMR);</li> <li>• Avoir des voies d'acquisition : plaie, sonde urinaire, trachéotomie, stomie, etc.</li> <li>• Toujours débiter les soins par le ou les usagers (s) sans mesures de PA;</li> <li>• Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement.</li> </ul> <p><u>Si toilette partagée</u>, réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique pour l'usager porteur.</p> |
| <b>DURÉE</b>                             | <p><b>Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI</b> et doit être effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité.</p>  |
| <b>DÉPISTAGE/EXAMEN<br/>DIAGNOSTIQUE</b> | <p>Référence OC-12 : <i>Dépister l'Enterococcus résistant à la vancomycine (ERV) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un prélèvement à l'admission et en cours de séjour selon l'algorithme.</li> </ul> <p><b>SUSPICION D'INFECTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un prélèvement s'il y a présence de signes et de symptômes compatibles avec une infection.</li> </ul>  |
| <b>PRÉLÈVEMENT</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écouvillonnage rectal (souillé de selles), produits de colostomie ou échantillon de selles;</li> <li>• Écouvillonnage de plaie ou de tout site préalablement connu positif.</li> </ul>   |
| <b>GESTION DU MATÉRIEL</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'utilisation de matériel à usage unique;</li> <li>• Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager;</li> <li>• Disposer du matériel médical à usage unique;</li> <li>• Utiliser du matériel réservé à l'usager (ex. : stéthoscopes, brassards de tensiomètre, thermomètres, chaises d'aisance);</li> <li>• Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager.</li> </ul>  |

## ERV / DIRECTIVE 3

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>ACTIVITÉS/TRAITEMENT</b>            | <p>L'utilisateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager et un prestataire de soins et services peut assister au besoin;</li> <li>• Éviter d'entrer dans les chambres des autres usagers.</li> </ul> <p>L'intervenant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les traitements à la chambre;</li> <li>• S'assurer que l'utilisateur a une hygiène personnelle adéquate et des vêtements propres avant de quitter sa chambre ou en entrant dans une zone usager;</li> <li>• Procéder à la désinfection des surfaces « high touch » ou ayant été en contact avec l'utilisateur, lors de traitement à l'extérieur de la chambre;</li> <li>• S'assurer de changer l'EPI lorsque les soins ou traitements se poursuivent à l'extérieur de la chambre.</li> </ul> |  |
| <b>DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS</b>      | <p>Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usager connu porteur d'ERV;</li> <li>• Usager ayant eu un contact étroit ou élargi avec un porteur d'ERV.</li> </ul>   |  |
| <b>INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER</b> | Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'état de porteur.   |  |
| <b>PTI</b>                             | <p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Portrait clinique : ERV</p>  | <p><b>DIRECTIVES :</b></p> <p>Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections nosocomiales : Enterococcus résistant à la Vancomycine (ERV)</i>.</p> |
| <b>SOINS D'HYGIÈNE</b>                 | Aucune mesure supplémentaire.   |  |
| <b>SERVICE ALIMENTAIRE</b>             | Aucune mesure supplémentaire.   |  |
| <b>BUANDERIE</b>                       | Aucune mesure supplémentaire.   |  |
| <b>VISITEURS</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone;</li> <li>• Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) selon l'affichette précautions additionnelles <b>CONTACT ALLÉGÉES</b> si participation aux soins;</li> <li>• Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes.</li> </ul>  |  |

## ERV / DIRECTIVE 3

### DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Aucune mesure supplémentaire.

### DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

#### DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion;
- Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés;
- Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains;
- S'assurer que l'affiche Avis éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche Mesures en vigueur sur l'unité est installée aux entrées des unités concernées;
- Transmettre lors du rapport interservices les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect;
- Rechercher les contacts étroits  $\leq 48$  heures des nouveaux cas, incluant les usagers ayant eu leur congé ou qui séjournent sur un autre département, établissement ou installation;
- Rechercher les contacts élargis  $\leq 48$  heures des nouveaux cas qui sont toujours admis;
- Référence OC-12 : Dépister l'Enterococcus résistant à la vancomycine (ERV), effectuer les prélèvements selon l'algorithme.

#### FIN D'ÉCLOSION

Selon l'évaluation par le service de PCI et en collaboration avec la Direction de santé publique.